

Communiqué 006/2023/COCEM relatif à l'observation de la campagne référendaire.

A l'exception de la région de Kidal, la COCEM note le démarrage de la campagne référendaire dans toutes les régions et le district de Bamako. La COCEM appelle toutes les parties prenantes au respect strict des dispositions de la loi électorale et à intensifier les actions d'information pour permettre aux populations de mieux comprendre le contenu du projet de nouvelle Constitution en vue de faire un choix libre.

Le 05 juin 2023, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) a déployé dix-huit (18) Observateurs à Long Terme (OLT) pour l'observation de la campagne référendaire dans les chefs-lieux des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal et le District de Bamako.

A l'issue de cette observation, la COCEM a relevé les constats spécifiques ci-après :

Des meetings politiques appelant à voter en faveur des deux (02) camps, à savoir le « OUI » et le « NON », ont été observés dans certaines localités et sur les réseaux sociaux et cela avant même l'ouverture officielle de la campagne référendaire, débutée le 02 juin 2023. En effet, la COCEM a relevé des activités politiques avec des messages appelant à voter pour le « OUI » ou le « NON ». Il s'agit notamment :

- du meeting organisé par le Forum des Forces du Changement (FFC) en date du 13 mai 2023 au Palais de la culture Amadou Hampaté Ba appelant à voter « OUI » ;
- du meeting des Forces du Changement pour la Refondation (FCR) organisé le 14 mai 2023 au Centre International de Conférence de Bamako (CICB) invitant à voter pour le « OUI ».
- des conférences de presse et communiqués des Mouvements de soutien à la Ligue Malienne des Imams et Savants Erudits pour la Solidarité islamique au Mali (LIMAMA) appelant à voter « NON » au projet de nouvelle Constitution ;

La COCEM rappelle que de telles pratiques violent les dispositions de l'article 80 de la Loi électorale qui dispose que : « ...la campagne électorale est ouverte à partir du seizième jour précédant le scrutin référendaire et l'élection des Conseillers des Collectivités territoriales. La campagne électorale prend fin le jour précédant la veille du scrutin à minuit... ».

Dans les neuf (09) localités observées, des activités de campagne ont démarré dans toutes les régions **exceptée Kidal**. Le non démarrage de la campagne référendaire à Kidal semble être la conséquence de la position des mouvements signataires de l'Accord d'Alger de 2015. En effet, par un communiqué en date de 05 juin 2023, lesdits mouvements signataires, regroupés au sein du Cadre Stratégique Permanent pour la Paix, la Sécurité et le Développement (CSP-PSD), ont rejeté le projet de Constitution qui « ne prendrait pas en charge les dispositions principales de l'Accord pour la paix ..»

Le démarrage effectif dans les autres régions est illustré par la tenue des rassemblements et des affichages de posters et de publicités par les différentes tendances particulièrement sur les réseaux sociaux.

En effet, les observateurs de la COCEM ont relevé quatre-vingt-treize (93) rassemblements de campagne dans les localités de Kayes, Mopti (Mopti ville, Sévaré et Socoura), Sikasso, Tombouctou (Soboundou dans le cercle de Nianfunké), Koulikoro, Ségou (Pelengana) et le District de Bamako (Commune II et IV).

Le plus grand nombre a été relevé à Mopti avec soixante-quatorze (74) rassemblements et le plus faible nombre à Kayes et Tombouctou avec un (01) rassemblement.

Les observateurs ont rapporté la présence visible des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) pour sécuriser les rassemblements de campagne notamment à Kayes, Koulikoro et Tombouctou. Dans les régions de Sikasso, Ségou, Mopti et Gao, la COCEM a noté l'absence des forces de défense et de sécurité dans les lieux de rassemblement de campagne.

A la date du 05 juin 2023, soit quatre jours après l'ouverture de la campagne, les observateurs de la COCEM n'ont noté aucun cas de refus d'autorisation pour l'usage d'un espace pour la campagne. De même, aucune manifestation ou marche de protestation n'a eu lieu dans les localités observées à l'exception de Gao et Sévaré (où certaines organisations de la société civile conditionnent la tenue du référendum avec la fourniture de l'électricité).

A la date du 05 juin 2023, les observateurs de la COCEM n'ont observé, ni entendu parler des cas de distribution de tissus, tee-shirts, ustensiles de cuisine, stylos, portes clefs ou calendrier par une équipe de campagne dans aucune des localités observées.

La COCEM n'a pas constaté des cas de distribution d'argent par une équipe de campagne.

Les observateurs de la COCEM ont noté des cas d'utilisation des lieux de culte aux fins des messages de campagne et cela en violation de l'alinéa 4 de l'article 83 de la loi électorale qui dispose que : « *...toute campagne est interdite dans les lieux de culte* ».

La COCEM n'a pas constaté des cas d'utilisation de véhicules de l'Etat pour la campagne par une équipe de campagne dans les localités observées.

La COCEM note également qu'il n'y a eu aucun cas d'attaques sur une activité de campagne ou d'attaques visant une activité ou un entrepôt de matériel électoral dans les localités observées.

Dans les régions de Ségou, Sikasso et Mopti, la COCEM a relevé des cas où des leaders religieux, des autorités et chefferies traditionnelles ont donné des consignes de vote.

A la date du 05 juin 2023, dans toutes les localités observées, aucun cas de propos incendiaires ou incitant à la violence ou à la haine ciblant notamment une ethnie, une religion, une région ou ciblant l'électorat féminin n'a été relevé. Également, aucune équipe de campagne, aucun électeur, ni d'agent électoral ou de journaliste, n'a été l'objet de violence ou d'intimidation.

La COCEM a relevé la tenue de campagnes de sensibilisation ou de mobilisation des électeurs dans les localités de Ségou, Kayes, Sikasso, Mopti, Tombouctou et Koulikoro.

Recommandations :

Au regard des constats faits à l'issue de l'observation de la première semaine de la campagne référendaire et dans le souci d'améliorer la suite du processus, la COCEM formule les recommandations suivantes :

1. Veiller au respect strict des dispositions de la loi électorale ;
2. Prévoir des mesures nécessaires pour assurer la possibilité à tous les Maliens de pouvoir comprendre les objectifs et les enjeux de cette consultation référendaire en vue de leur faciliter une prise de décision ;
3. Prendre des dispositions pour la sécurisation de tous les lieux de campagne dans toutes les localités ;
4. Inviter les différentes parties prenantes à s'abstenir de tout propos discriminatoire pouvant inciter à la violence ou à la haine et œuvrer pour une campagne saine ;
5. Prendre des mesures idoines contre la campagne dans les lieux de culte.

Contexte :

Après validation du projet de Constitution, le 13 mars 2023 le Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), porte-parole du Gouvernement a, dans une déclaration télévisée, annoncé la tenue du référendum le 18 juin 2023 à travers le chronogramme suivant : Convocation du collège électoral le 18 mai 2023 ; l'ouverture de campagne référendaire le 02 juin 2023 ; le vote par anticipation des forces de défense et de sécurité le 11 juin 2023 et le scrutin référendaire le 18 juin 2023.

Conformément à sa mission de veille citoyenne, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) suit avec intérêt le processus électoral à travers le déploiement d'observateurs pré-électorales.

Méthodologie

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) couvre cette étape du processus à travers ses dix-huit (18) Observateurs à Long Terme (OLT) dont elle a renforcé les capacités sur l'observation pré-électorale. Ces observateurs préalablement formés sur l'utilisation d'une grille d'observation unique portant sur les aspects à observer, envoient leurs rapports par sms selon un codage alphanumérique à une base de données qui centralise et analyse les rapports envoyés en temps réel. Les observateurs à long terme de la COCEM ont observé dans huit (8) régions et le District de Bamako.

La COCEM reste mobilisée et suivra la suite de la campagne référendaire. Les observateurs à long terme de la COCEM seront déployés le 16 juin 2023. Ils couvriront ces observations seront aussi collectées, analysées et feront l'objet de communiqué

A Propos de la COCEM

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plateforme d'Organisations nationales de la Société civile créée en mars 2018 et comprenant cinq (5) structures à savoir : *AMDH, JCI-Mali, WILDAF-Mali, RPL et SOS-Démocratie*. Elle a pour objectif de contribuer au renforcement de la Démocratie au Mali à travers l'observation électorale en faveur des processus électoraux libres, crédibles, transparents et apaisés.

Contacts Presse :

Madame BOUARE Bintou Founé SAMAKE, Présidente, +223 76 92 90 61, E-mail : bfsamake@cocem.ml

Andiè A. DARA, Chargé de Communication et de la Plateforme technologique, Tel : +223 98 82 98 82, E-mail : adara@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA, Rue 612, Porte 150 Bamako, BP 1168

Téléphone : (00223) 20283276 **E-mail** : contact@cocem.ml

Site web: www.cocem.ml

Twitter: @MaliCocem | **Facebook**: <https://www.facebook.com/cocem mali>